

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Hédi KAMMOUN (ECC MAZARS) et Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

(Chiffres en dinars tunisien)

Annexe n°1 Actif du bilan		31 décembre 2017			31/12/2016
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1 Actifs incorporels	A 1	1 131 439	798 705	332 734	193 722
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		1 131 439	798 705	332 734	193 722
AC14 Acomptes versés		0	0	0	0
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 2	6 318 604	5 126 562	1 192 042	1 284 809
AC21 Installations techniques et machines		5 242 605	4 211 261	1 031 344	1 030 210
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 066 271	915 301	150 970	134 266
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728	0	9 728	120 333
AC3 Placements	A 3	366 802 454	18 976 027	347 826 427	317 604 057
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 3.1	22 953 691	5 123 587	17 830 104	5 943 038
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 325 036	1 530 466	1 618 499
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		10 001 689	2 798 551	7 203 138	3 634 539
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 096 500	0	9 096 500	690 000
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	32 204 421	0	32 204 421	32 204 421
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	309 912 003	13 852 440	296 059 563	277 835 081
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		97 070 643	13 731 996	83 338 647	82 516 953
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		102 705 191	417	102 704 774	92 098 635
AC333 Prêts hypothécaires		577 417	0	577 417	512 931
AC334 Autres Prêts		588 752	120 027	468 725	436 562
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		108 970 000	0	108 970 000	102 270 000
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 3.4	1 732 339	0	1 732 339	1 621 517
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	30 865 494	0	30 865 494	34 075 068
AC510 Provisions pour primes non acquises		8 236 053	0	8 236 053	7 261 892
AC530 Provisions pour sinistres Vie		0	0	0	181 272
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		22 363 197	0	22 363 197	26 365 660
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		266 244	0	266 244	266 244
AC6 Créances	A 5	72 557 533	21 131 838	51 425 695	51 995 207
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	65 647 630	19 556 106	46 091 524	47 332 231
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	5 180 569	0	5 180 569	3 295 200
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	54 753 288	18 799 722	35 953 566	39 735 124
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	5 713 773	756 384	4 957 389	4 301 907
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	1 262 814	614 433	648 381	671 734
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	5 647 089	961 299	4 685 790	3 991 242
AC631 Personnel	A 5.3.1	207 243	0	207 243	152 743
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	4 465 010	0	4 465 010	3 826 321
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	974 836	961 299	13 537	12 178
AC7 Autres éléments d'Actif	A 6	20 246 892	0	20 246 892	18 349 562
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	8 830 742	0	8 830 742	9 321 666
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	3 569 413	0	3 569 413	3 051 075
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	7 846 737	0	7 846 737	5 976 821
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	6 877 194	0	6 877 194	5 517 997
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	969 543	0	969 543	458 824
Total de l'Actif :		497 922 416	46 033 131	451 889 285	423 502 425

Annexe n°2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

		31/12/2017	31/12/2016
	<i>Notes</i>		
Capitaux propres	P 1		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	20 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	24 155 873	22 831 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	35 633 815	39 730 315
CP5 Résultat reporté	P 1.4	11 797 136	14 037 420
Total capitaux propres avant résultat :		101 586 824	96 599 608
CP6 Résultat au 31 Décembre	P 1.5	15 029 794	13 787 216
Total capitaux propres avant affectation :		116 616 618	110 386 824
Passif	P 2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	<u>9 472 109</u>	<u>7 132 109</u>
PA23 Autres provisions		9 472 109	7 132 109
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	<u>266 543 005</u>	<u>240 195 900</u>
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		33 716 646	30 478 375
PA320 Provisions d'assurances Vie		115 667 038	95 396 348
PA330 Provisions pour sinistres Vie		2 635 102	2 733 268
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		107 367 343	105 455 451
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		1 414 896	1 297 766
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		1 715 621	1 589 568
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		281 510	281 510
PA360 Autres provisions techniques Vie		787 248	53 685
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		2 957 603	2 909 929
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	<u>19 473 260</u>	<u>23 736 588</u>
PA6 Autres dettes	P 2.4	<u>38 730 216</u>	<u>41 141 432</u>
PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 2.4.1	<u>9 830 223</u>	<u>12 143 987</u>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance	P 2.4.1.1	8 284 759	9 654 113
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise	P 2.4.1.2	1 545 463	2 489 874
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 2.4.2	<u>16 273 499</u>	<u>18 333 832</u>
PA63 <u>Autres dettes</u>	P 2.5	<u>12 626 494</u>	<u>10 663 613</u>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	493 861	492 251
PA632 Personnel	P 2.5.2	1 211 913	1 377 629
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collect	P 2.5.3	10 163 330	8 119 038
PA634 Crédoiteurs divers	P 2.5.4	757 390	674 695
PA7 Autres passifs	2.6	<u>1 054 077</u>	<u>909 572</u>
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	P 2.6.1	1 054 077	909 572
Total des capitaux propres et du Passif :		451 889 285	423 502 425

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n°3 Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
PRNV1 Primes acquises	110 077 636	-21 477 847	88 599 789	79 378 882
PRNV11 Primes émises et acceptées	113 315 907	-22 241 440	91 074 467	81 596 920
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-3 238 271	763 593	-2 474 678	-2 218 038
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	7 795 054	0	7 795 054	5 595 953
PRNV2 Autres produits techniques	174 264	0	174 264	85 515
CHNV1 Charges de sinistres	-64 883 937	3 019 900	-61 864 037	-59 661 207
CHNV11 Montants payés	-62 977 415	7 022 363	-55 955 053	-50 531 797
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-1 906 521	-4 002 463	-5 908 984	-9 129 410
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-47 675	0	-47 675	-62 438
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-3 496 917	157 755	-3 339 163	-1 363 942
CHNV4 Frais d'exploitation	-15 997 344	6 751 287	-9 246 057	-7 626 031
CHNV41 Frais d'acquisition	-6 556 622	0	-6 556 622	-5 394 512
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	382 174	0	382 174	100 170
CHNV43 Frais d'administration	-9 822 895	0	-9 822 895	-8 574 742
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	0	6 751 287	6 751 287	6 243 053
CHNV5 Autres charges techniques	-8 128 491	0	-8 128 491	-3 715 430
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	0	0	0	-13 187
RTNV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie	25 492 591	-11 548 906	13 943 685	12 618 115

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Opérations Brutes 31/12/2017	Cessions 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2016
PRV1 Primes	32 186 737	-400 388	31 786 349	27 563 982
PRV11 Primes émises et acceptées	32 186 737	-400 388	31 786 349	27 563 982
PRV2 Produits de placements	7 302 984	0	7 302 984	5 189 674
PRV21 Revenus des placements	6 019 292	0	6 019 292	4 431 617
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	700 978	0	700 978	515 357
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	582 714	0	582 714	242 700
PRV4 Autres produits techniques	0	0	0	0
CHV1 Charge de sinistres	-5 783 430	155 138	-5 628 292	-5 536 145
CHV11 Montants payés	-5 881 595	336 410	-5 545 185	-5 290 276
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	98 166	-181 272	-83 107	-245 869
CHV2 Variation des autres provisions techniques	-20 500 056	0	-20 500 056	-17 704 297
CHV21 Provisions d'assurance vie	-19 766 494	0	-19 766 494	-17 886 707
CHV22 Autres provisions techniques	-733 562	0	-733 562	182 410
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-653 773	18 448	-635 325	-270 097
CHV4 Frais d'exploitation	-3 938 791	31 712	-3 907 079	-3 176 620
CHV41 Frais d'acquisition	-3 564 831	0	-3 564 831	-2 888 520
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	136 164	0	136 164	268 025
CHV43 Frais d'Administration	-510 124	0	-510 124	-568 506
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		31 712	31 712	12 381
CHV5 Autres charges techniques	-1 674 879	0	-1 674 879	-64 840
CHV9 Charges des placements	-1 322 944	0	-1 322 944	-1 557 695
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-439 725	0	-439 725	-412 091
CHV92 Correction de valeur sur placements	-498 878	0	-498 878	-955 821
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-384 342	0	-384 342	-189 783
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	5 615 848	-195 090	5 420 758	4 443 962

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

		31/12/2017	31/12/2016
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>	13 943 685	12 618 115
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	5 420 758	4 443 962
PRNT1	<u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>	16 098 839	13 412 153
	PRNT11 Revenus des placements	13 269 045	11 453 035
	PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 545 249	1 331 886
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	1 284 546	627 232
CHNT1	<u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>	-2 916 323	-4 025 693
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-969 338	-1 065 006
	CHNT12 Correction de valeurs sur placements	-1 099 736	-2 470 215
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-847 250	-490 472
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>	-7 795 054	-5 595 953
PRNT2	Autres produits non techniques	207 876	2 997 924
CHNT3	Autres charges non techniques	-2 340 031	-4 000 572
	Résultats provenant des activités ordinaires	22 619 750	19 849 936
CHNT4	Impôts sur le Résultat	-6 641 212	-4 620 542
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	15 978 538	15 229 394
CHNT5	Pertes extraordinaires	-948 744	-1 442 178
Résultat net après modifications comptables :		15 029 794	13 787 216

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016
HB1 Engagements reçus	912 626	839 140
Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés	577 417	512 931
Avals, cautions de garanties	335 209	326 209
HB2 Engagements donnés	1 155 024	1 305 013
HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres	1 155 024	1 305 013
HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Annexe n° 7 : État de flux de trésorerie (méthode directe)

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	147 292 731	134 610 883
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	-62 617 613	-57 411 742
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	421 682	1 026 668
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	-1 604	-56 902
E5 Commissions versées sur les acceptations	-115 901	-268 890
E6 Décaissements de primes pour les cessions	-18 672 090	-23 314 957
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	10 536 656	5 086 540
E8 Commissions reçues sur les cessions	4 909 801	5 171 388
E9 Commissions versées aux intermédiaires	-13 114 723	-11 383 007
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-11 947 975	-6 103 605
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	-74 257	15 308
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	3 514 289	18 092 820
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-119 532 286	-169 994 599
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	92 017 194	132 030 677
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	-10 104 876	-9 463 396
E16 Produit financiers reçus	17 242 414	14 522 568
E17 Impôts sur les bénéfices payés	0	0
E18 Autres mouvements	-31 308 412	-24 307 665
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	8 445 030	8 252 089
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	89 667	6 262
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	89 667	6 262
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
F2 Dividendes et autres distributions	-8 778 621	-7 980 570
F3 Encaissements provenant d'emprunts	0	0
F4 Remboursements d'emprunts	0	0
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-8 778 621	-7 980 570
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-247 000	-201 001
Variations de trésorerie	-490 924	76 780
Trésorerie de début d'exercice	9 321 666	9 244 886
Trésorerie de fin d'exercice	8 830 742	9 321 666

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
 - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN ;
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
 - M. Kamel JENDOUBI, représentant la Banque de Tunisie.
 - M. Eric CHARPENTIER, représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel.
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - **70** Agences d'assurances
 - **39** Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2017 :

- L'augmentation du tarif obligatoire RC automobile contre une réduction du tarif des garanties facultatives visant l'équilibrage des résultats de la garantie RC.
- La poursuite du projet de mise en place d'une centrale de risque pour le suivi de l'application du système Bonus-Malus en assurance Automobile (réf : Circulaire N°01- 2015 du 25/12/2015 du Comité Générale des Assurances CGA).
- L'entrée en application effective de la levée des protocoles d'accords inter-Compagnies régissant les conditions tarifaires en matière d'assurances Incendie, Maladie Groupe et Vie.
- Le changement de la méthode de provisionnement sur les arriérés de primes conformément aux nouveaux impératifs réglementaires (réf-Circulaire N°24/2017 du 29/03/2017 du Comité général des Assurances CGA).

B/ Activité de la Compagnie en 2017 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2017 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2017	Part %	31/12/2016	Part %
Automobile	51 564 922	35,78	47 549 252	36,46
Vie	32 312 479	22,42	28 058 289	21,51
Maladie	25 979 905	18,03	24 257 382	18,60
Transport et aviation	5 675 686	3,94	4 883 342	3,75
Multirisques	7 267 218	5,04	6 967 071	5,34
Incendie	4 927 740	3,42	4 977 840	3,82
Individuelle	788 678	0,55	628 162	0,48
Responsabilité Civile	4 317 270	3,00	3 268 617	2,51
Risques Spéciaux	5 110 503	3,55	3 858 695	2,96
Risques Agricoles	1 051 804	0,73	707 768	0,54
Invalidité	2 806 196	1,95	2 912 002	2,24
Assistance	820 099	0,57	905 324	0,69
Assurance-Crédit	790 605	0,55	768 487	0,59
Vol	676 524	0,47	642 224	0,49
Bris de glaces et dégâts des eaux	30 017	0,02	31 331	0,02
	144 119 646	100	130 415 786	100

Source : Etats de production au 31/12/2017

Au terme de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **144,120 MD** contre **130,416 MD** à la même période en 2016, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 13,704 MD qui correspond à une progression de **10,51 %**.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2017, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche **Automobile** consolide sa position de leadership dans le portefeuille de la Compagnie avec une part de **35,78%** et ce en dépit de son retrait de **0,68 point**.

- Une avancée de **0,91 point** du poids de la branche **Vie (22,42%** contre **21,51%** au 31/12/2016). Celle-ci renforce sa position au **second rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- Un recul de **0,57 point** de la part de la branche **Maladie**, soit **18,03%** contre **18,60%** en décembre 2016. Celle-ci maintient sa position au **3^{ème} rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- Une avancée de la part de la branche **Transport** de **0,19 point (3,94%** contre **3,75%** au 31/12/2016).

- **Sinistres :**

La **sinistralité globale** de la Compagnie est en **amélioration** de **2,69 points (49,63%** contre **52,32%** en 2016). Celle-ci est induite essentiellement par l'**amélioration** de la sinistralité des branches **Incendie** de **31,06 points (S/P : 23,80%)**, **Multirisques** de **5,16 points (S/P : 25,45%)**, **Maladie Groupe** de **4,86 points (S/P : 92,81%)** et **Auto** de **0,9 point (S/P : 67,56%)**.

- **Encaissements :**

Au 31 décembre 2017, le ratio d'encaissement s'est établi à **74,99 %** contre **74,83%** en 2016.

- **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2017, un montant net de **347 826 428 DT** contre **317 604 057 DT** à la même date une année auparavant, soit une progression de **9,52%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/ 2017, un montant de **23 401 823 DT** contre **18 601 827 DT** en 2016.

- **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non Vie & Vie demeurent déficitaires. Ils se sont établis au 31/12/2017 respectivement à **11 548 906 DT** et **195 090 DT** contre **13 628 524 DT** et **7 572 DT** au 31/12/2016. Quant aux Acceptations, le résultat bénéficiaire a observé une progression de **20,18%** en passant de **451 267 DT** en 2016 à **542 319 DT** en 2017.

- **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2017, les autres produits techniques Non Vie se sont établis **174 264 DT** contre **85 515 DT** en 2016.
- Les autres charges techniques Non Vie & Vie se sont élevées respectivement à **8 128 491 DT** et **1 674 879 DT** contre **3 715 430 DT** et **64 840 DT**, une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie :

Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés »

inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

- **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéficiaires déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéficiaires et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire du « CGA » datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires_ : à concurrence de 10%, 40 %, 60% et 100 % pour les créances datant respectivement de (N), (N-1), (N-2) et (N-3 & antérieures).

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	5 180 569	-	-	5 180 569
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	36 068 199	13 860 497	4 824 592	54 753 288
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	4 109 528	1 381 585	222 660	5 713 773
Créances nées d'opération de Réassurance	466 143	182 238	614 433	1 262 814
Personnel	207 243	-	-	207 243
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 465 010	-	-	4 465 010
Débiteurs divers	13 537	-	961 299	974 836
Total :	50 510 229	15 424 320	6 622 984	72 557 533

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	5 154 897	2 737 906	391 957	8 284 760
Dettes nées d'opération de réassurance	12 973 409	3 300 090	-	16 273 499
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 034 964	510 499	-	1 545 463
Dépôts et cautionnements reçus	1 960	-	491 901	493 861
Personnel	1 211 913	-	-	1 211 913
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 163 330	-	-	10 163 330
Créditeurs divers	757 390	-	-	757 390
Total :	31 297 863	6 548 495	883 858	38 730 216

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2016	20 000 000	22 831 873	39 730 315	-	14 037 420	13 787 216
Affectation	-	11 324 000	-4 096 500	8 800 000	-2 240 284	-13 787 216
Augmentation de Capital	10 000 000	-10 000 000	-	-	-	-
Résultat 2017	-	-	-	-	-	15 029 794
Solde au 31/12/2017	30 000 000	24 155 873	35 633 815	8 800 000	11 797 136	15 029 794

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de l'entreprise « ASTREE » que les sommes au 31/12/2017 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 43 484 473 DT détaillées comme suit :

Réserve légale	2 000 000
Réserve facultative	7 305 870
Primes d'émission	4 206 546
Primes de fusion	407 974
Autres réserves	111 483
Résultat reporté (Créditeur)	249 785
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 254 130
Réserve spéciale de réévaluation	1 948 685
Total :	43 484 473

Conformément à la décision de l'AGO en date du 23 Mai 2017, la répartition du résultat 2016 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2016 :	13 787 216
Résultat reporté :	14 037 420
Total à distribuer :	27 824 636

Réserve pour réinvestissements exonérés	<6 027 500>
Réserve pour réserves facultatives	<10 000 000>

Résultat reporté : 11 797 136

Conformément à la décision de l'AGE en date du 23 Mai 2017, le capital social de la Compagnie est porté de 20 000 000 Dinars à 30 000 000 Dinars, par incorporation de réserves facultatives et attribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes.

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2017.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie				
LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour sinistres à payer	100 355 925	2 330 831	102 686 756	100 863 946
Chargement de gestion	8 502 794	304 270	8 807 064	8 334 948
Prévision de recours à encaisser	<2 209 768>		<2 209 768>	<1 835 073>
Provision SAP Acceptations	718 392		718 392	824 897

TOTAL	107 367 343	2 635 101	110 002 444	108 188 718
--------------	--------------------	------------------	--------------------	--------------------

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A - Actif du bilan

Note - A 1 - Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2017	VNC 31/12/2016
Logiciels	1 131 439	<798 705>	332 734	193 722
TOTAL	1 131 439	<798 705>	332 734	193 722

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2017	VNC 31/12/2016
AC 21 - Installations techniques et machines	5 242 605	<4 211 261>	1 031 344	1 030 210
AC 22 - Autres installations, outillages et mobiliers	1 066 271	<915 301>	150 970	134 266
AC 23 - Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728	-	9 728	120 333
TOTAL	6 318 604	<5 126 562>	1 192 042	1 284 809

Note - A 3 - Placements

A 3.1 - Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2017	VNC 31/12/2016
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 325 036 >	1 530 466	1 618 499
AC 312 - Terrains et constructions hors exploitation	10 001 689	<2 798 551>	7 203 138	3 634 539
AC 313 - Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 096 500	-	9 096 500	690 000
TOTAL	22 953 691	<5 123 587>	17 830 105	5 943 038

A 3.2 - Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2017	VNC 31/12/2016
AC 321 - Parts dans des entreprises liées	26 102 517	-	26 102 517	26 102 517
AC 323 - Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 101 904	-	6 101 904	6 101 904
TOTAL	32 204 421	-	32 204 421	32 204 421

A 3.3 - Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2017	VNC 31/12/2016
AC 331 - Actions, autres titres à revenu variable	97 070 643	<13 731 996>	83 338 647	82 516 953
AC 332 - Obligations et autres titres à revenu fixe	102 705 191	<417>	102 704 774	92 098 635
AC 333 - 334 Prêts	1 166 169	<120 027>	1 046 142	949 493
AC 335 - Dépôts monétaires	108 970 000	-	108 970 000	102 270 000
TOTAL	309 912 003	<13 852 440>	296 059 563	277 835 081

A 3.4 - Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour Primes non acquises acceptations	577 042	796 620
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	1 155 297	824 897
TOTAL	1 732 339	1 621 517

Note - A 4 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
AC 510 - Provisions pour primes non acquises	8 236 053	7 261 892
AC 530 - Provisions pour sinistres vie	-	181 272
AC 531 - Provisions pour sinistres non vie	22 363 197	26 365 660
AC 550 - Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	266 244	266 244
TOTAL	30 865 494	34 075 068

Note - A 5 - Créances

A 5.1 - Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Primes acquises et non émises non vie	6 229 455	5 482 261
Primes acquises et non émises vie	1 118 740	1 013 168
S/Total :	7 348 195	6 495 429
Primes à annuler	<2 167 626>	<3 200 229>
TOTAL	5 180 569	3 295 200

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Quittances de primes à recevoir	49 065 021	45 157 210
Quittances de primes à recevoir/Sinistres Affaires en Co-assureurs	46 347	117 746
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	3 822 094	4 836 144
Effets en portefeuille	1 304 945	2 245 337
Chèques impayés	514 881	301 638
S/Total :	54 753 288	52 658 075
Provisions au titre des arriérés primes	<17 086 014>	<11 306 755>
Provision au titre des chèques impayés	<514 881>	<301 638>
Provision au titre des effets impayés	<1 198 827>	<1 314 558>
TOTAL	35 953 566	39 735 124

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Avances sur recours matériels	1 310 177	1 136 205
Avances sur recours corporels	1 541 531	1 202 650
Indemnisation Directe des Assurés	2 080 390	2 003 634
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	780 152	316 762
S/Total :	5 713 773	4 660 774
Provisions pour dépréciation de créances	<756 384>	<358 867>
TOTAL	4 957 389	4 301 907

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Cessionnaires	1 142 164	1 177 603
Cédantes	120 650	108 564
S/Total :	1 262 814	1 286 167
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
TOTAL	648 381	671 734

5.3 - Autres créances

A 5.3.1 - Personnel

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Avances au personnel	110 261	76 648
Autres avances	96 982	76 095
TOTAL	207 243	152 743

A 5.3.2 - Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Acomptes provisionnels	4 158 487	3 472 742
Avances sur impôts/sociétés	122 267	152 561
Autres	184 256	201 018
TOTAL	4 465 010	3 826 231

A 5.3.3 - Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Compte de liaison avec la délégation Maroc	750 908	583 552
Avances	223 928	222 568
S/Total :	974 836	806 120
Provision pour dépréciation	<961 299>	<793 942>
TOTAL	13 537	12 178

Note A 6 - Autres éléments d'actif

A 6.1 - Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	6 743 733	5 975 840
Effets remis à l'encaissement	2 086 776	3 345 738
Comptes bancaires en Devises	125	-
Autres	108	88
TOTAL	8 830 742	9 321 666

A 6.2 - Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2017 à **3 569 413 DT** contre **3 051 075 DT** au 31/12/2016.

A 6.3 - Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 - Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	6 694 352	5 435 658
Loyers échus et à recevoir	182 842	82 339
TOTAL	6 877 194	5 517 997

A 6.3.2 - Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Autres comptes de régularisation Actif	934 226	389 121
Autres charges constatées ou payées d'avance	29 547	63 933
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
TOTAL	969 543	458 824

Note - P - Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
P 1.1 - Capital social	30 000 000	20 000 000
P 1.2 - Réserves et primes liées au capital	24 155 873	22 831 872
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	17 429 870	16 105 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 545
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 - Autres capitaux propres	35 633 815	39 730 316
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 686
Réserves pour réinvestissements exonérés	33 685 130	37 781 630
P 1.4 - Résultat reporté	11 797 136	14 037 420
S/Total :	101 586 824	96 599 608
P 1.5 - Résultat de la période	15 029 794	13 787 216
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	116 616 618	110 386 824

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Provision d'ouverture	7 132 109	7 433 798
Constitution	2 340 000	2 525 000
Reprise	-	<2 826 689>
Provision d'ouverture	9 472 109	7 132 109

P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non vie	33 716 646	30 478 375
PA 320- Provisions d'assurance Vie	115 667 038	95 396 348
PA 330- Provisions pour sinistre Vie	2 635 102	2 733 268
PA 331- Provisions pour sinistre Non Vie	107 367 342	105 455 451
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	1 414 896	1 297 766
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non Vie	1 715 621	1 589 568
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	281 510	281 510
PA 360- Autres provisions techniques Vie	787 248	53 685
PA 361- Autres provisions techniques Non Vie :	2 957 603	2 909 929
- Réserve mathématique de rentes	2 905 237	2 843 463
- Réserve d'invalidité	29 016	46 822
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	3 706	-
TOTAL	266 543 005	240 195 900

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour sinistres non vie	14 900 819	16 970 512
Provisions pour sinistres vie	-	181 272
Provisions pour primes non acquises	4 572 441	6 584 804
TOTAL	19 473 260	23 736 588

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
----------------	-------------------	-------------------

Commissions sur arriérés	5 718 955	4 863 958
Comptes de régularisation	2 133 103	4 105 247
Primes affaires collectives à payer	432 701	684 908
TOTAL	8 284 759	9 654 113

P 2.4.1.2 - Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Comptes de régularisation Sinistres	1 211 524	2 145 080
Sinistres officiels	253 425	281 631
Recours client	80 514	68 163
TOTAL	1 545 463	2 489 874

P 2.4.2 - Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Cessionnaires	15 021 606	17 246 792
Cédantes	1 226 464	1 112 095
Rétrocessionnaires	25 429	25 055
TOTAL	16 273 499	18 333 942

P 2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	370 503	370 503
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	123 358	121 748
TOTAL	493 861	492 251

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Dettes provisionnées pour congés payés	560 000	507 645
Autres charges à payer	558 761	782 270
Autres dettes	93 152	87 714
TOTAL	1 211 913	1 377 629

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	7 844 619	6 272 595
Cotisations Sociales	793 824	609 776
Taxes d'assurance à payer	640 996	557 938
Retenues à la source	503 891	340 729
Autres charges sociales à payer	380 000	338 000
TOTAL	10 163 330	8 119 038

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Actionnaires, dividendes à payer	217 463	196 084
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	232 807	166 898
Autres crédoiteurs divers	307 120	311 713
TOTAL	757 390	674 695

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Encaissements en instance d'affectation	198 575	216 877
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	52 673	50 235
Autres comptes de régularisation Passif	802 829	642 460
TOTAL	1 054 077	909 572

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2017 comme suit :

CATEGORIE	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	106	108
Agents d'encadrement	48	43
Agents d'exécution	30	28
Personnel de services	3	3
Personnel en détachement	1	1
TOTAL	188	183

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2017 à la somme de 9 959 371 DT et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2017	31/12/2016
Salaires	6 429 650	6 114 680
Charges sociales	1 971 206	1 704 000
Assurance collective vie	1 430 000	1 351 000
Personnel en détachement	128 515	145 774
TOTAL	9 959 371	9 315 454

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 14 520 270 DT, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2017	31/12/2016
Agents généraux	7 785 448	7 006 685
Courtiers	2 976 349	2 410 741
Autres commissions	3 649 792	2 528 104
Commissions Acceptations	108 681	288 176
TOTAL	14 520 270	12 233 706

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **144 119 646 DT** au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2017	31/12/2016
Nord	120 999 959	108 836 241
Centre	6 778 465	6 124 003
Sud	16 341 222	15 455 542
TOTAL	144 119 646	130 415 786

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	146 537

Profits exceptionnels sur exercice antérieures	61 339
TOTAL	207 876

6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Provision pour risques & charges CNSS	2 340 000
Autres pertes	31
TOTAL	2 340 031

6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Comptable	22 619 751	19 849 936
Réintégration	10 833 449	8 803 212
Déductions	<7 450 809>	<9 424 100>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	26 002 391	19 229 048
Réinvestissements exonérés	<7 027 500>	<6 027 500>
Résultat Fiscal	18 974 891	13 201 548
Impôts sur les sociétés	<6 641 212>	<4 620 542>
Contribution Conjoncturelle	<948 745>	<1 442 178>
Bénéfice Comptable	15 029 794	13 787 216

6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2017
Provision mathématique vie à l'ouverture	95 396 348
Charges de provisions au 31/12/2017	22 367 315
S/Total :	117 763 663
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<2 096 625>
TOTAL	115 667 038

6.11 /Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2017 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2016.

10. Diligences spécifiques

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2017, à **27 319 KDT**. Ainsi, les capitaux propres s'élevant à **116 618 KDT** représentent plus de **4,27 fois** la marge de solvabilité minimum.
- Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2017, à **131,34 %**.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2017

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	13 857 191	8 733 605	19 052 502	10 318 897
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 096 500	9 096 500	9 096 500	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	87 353 203	73 622 913	110 162 406	36 539 493
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	29 597 871	29 597 871	29 921 685	323 814
Autres parts d'OPCVM	12 323 990	12 322 284	14 156 430	1 834 146
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 705 191	102 704 775	102 704 775	0
Autres Dépôts	108 970 000	108 970 000	108 970 000	0
TOTAL :	363 903 946	345 047 948	394 064 298	49 016 350

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	15 811 223	52 350 715
Actions non cotées	57 811 691	57 811 691
Total :	73 622 914	110 162 406
Obligations cotées	29 252 590	29 252 590
Obligations non cotées	8 200 000	8 200 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	65 252 185	65 252 185
Total :	102 704 775	102 704 775

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Inventaire 2015</i>					
Règlements cumulés	45 968 351	62 667 000	36 277 734	36 688 778	28 354 776
Provisions pour sinistres	9 543 282	8 003 043	12 673 363	18 449 282	34 921 950
Total charges des sinistres	55 511 633	70 670 043	48 951 097	55 138 060	63 276 726
Primes acquises	79 741 133	82 579 031	83 402 780	91 523 084	99 802 503
% sinistres / primes acquises	69,61%	85,58%	58,69%	60,24%	63,40%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Inventaire 2016</i>					
Règlements cumulés	64 583 006	40 207 472	42 547 509	40 788 393	28 202 481
Provisions pour sinistres	5 412 951	7 001 264	12 189 295	16 936 447	36 504 293
Total charges des sinistres	69 995 957	47 208 736	54 736 805	57 724 840	64 706 774
Primes acquises	82 579 031	83 402 780	91 523 084	99 802 503	102 432 504
% sinistres / primes acquises	84,76%	56,60%	59,81%	57,84%	63,17%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Inventaire 2017</i>					
Règlements cumulés	42 186 464	45 869 816	47 498 576	44 731 676	28 789 854
Provisions pour sinistres	4 206 500	7 488 265	10 503 057	19 340 437	38 902 857
Total charges des sinistres	46 392 964	53 358 081	58 001 633	64 072 113	67 692 712
Primes acquises	83 402 780	91 523 084	99 802 503	102 432 504	110 077 636
% sinistres / primes acquises	55,63%	58,30%	58,12%	62,55%	61,50%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2017

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 238 947	1 238 947	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	4 466 030	17 284 204	21 750 234	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		412 642	412 642	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	4 466 030	18 935 793	23 401 823	
Intérêts		654 237	654 237	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	736 123	2 848 907	3 585 031	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	736 123	3 503 144	4 239 267	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2017

Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2017	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	339 937	15 076 318	1 527 776	15 242 707	32 186 737
Charges de prestations	-103 938	-3 784 970	-578 988	-1 413 699	-5 881 595
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-185 902	-3 392 467	-417 884	-16 385 832	-20 382 086
Solde de souscription :	50 097	7 898 880	530 903	-2 556 824	5 923 056
Frais d'acquisition	-36 211	-1 605 993	-162 745	-1 623 717	-3 428 667
Autres charges de gestion nettes	-23 077	-1 023 459	-103 714	-1 034 753	-2 185 003
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-59 288	-2 629 452	-266 459	-2 658 470	-5 613 670
Produits nets de placements	573 815	1 901 570	351 505	3 153 150	5 980 040
Participation aux résultats	-119 511	0	-80 405	-473 663	-673 578
Solde Financier :	454 304	1 901 570	271 100	2 679 487	5 306 461
Part des réassureurs dans les primes acquises	0	-117 872	-282 516	0	-400 388
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	336 410	0	0	336 410
Part des réassureurs dans les charges de provisions	0	-181 272	0	0	-181 272
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	-83 262	101 711	0	18 448
Commissions reçues des réassureurs	0	0	31 712	0	31 712
Solde de réassurance :	0	-45 997	-149 093	0	-195 090
Résultat technique 2017 :	445 112	7 125 002	386 451	-2 535 808	5 420 758
Résultat technique 2016 :	-152 693	5 311 395	874 532	-1 589 271	4 443 962
Variation 2017 - 2016 :	597 806	1 813 607	-488 081	-946 537	976 795
	-392%	34%	-56%	-60%	22%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie	100 373		78 584	30 416	30 416
Rachats Vie payés	3 564		500 405	179 201	358 158
Capitaux échus Vie	10 537 405		6 576 769	1 204 082	1 708 051
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	10 084 061	33 296 469	5 922 336	65 256 395	115 667 038
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		30 519 388		48 870 563	95 396 348

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2017

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Total	Acceptations	Total
	Primes acquises																
PRNV11 Primes émises	51 708 692	5 452 061	344 074	12 215 277	1 254 727	4 342 116	1 051 841	4 654 926	817 776	875 154	26 593 976	2 826 055	789 329	0	112 926 003	389 904	113 315 907
PRNV12 Variation des primes non acquises	-1 710 000	-329 775	-5 177	23 786	-949 652	-219 319	-359 169	109 468	42 216	-19 114			-41 111	0	-3 457 848	219 578	-3 238 271
Charges de prestations																	
CHNV11 Prestations et frais payés	-30 882 331	-145 022	-6 125	-3 729 773	-20 386	-543 501	-251 441	-865 152	-1 380	-440 808	-25 515 281	-294 547	-74 446	-110 364	-62 880 556	-96 859	-62 977 415
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	-1 344 746	-4 191 428	77 850	1 532 152	100	-739 263	51 038	-228 074	-2 706	424 516	-619 760	-53 227	-270 308	26 993	-5 336 863	111 876	-5 224 988
Solde de souscription :	#####	785 836	410 623	10 041 441	284 789	2 840 032	492 269	3 671 168	855 905	839 748	458 935	2 478 281	403 464	-83 371	41 250 736	624 498	41 875 233
CHNV41,CHNV42 Frais d'acquisition	-2 028 466	-695 850	-4 818	-1 267 887	-42 712	-275 239	-182 664	-541 576	-135 804	-195 357	-643 018	-86 631	-74 426	0	-6 174 448		-6 174 448
CHNV43,CHNV5 Autres charges de gestion nettes	-9 101 169	-994 905	-45 888	-2 577 514	-132 273	-629 646	-330 883	-780 745	-132 504	-351 867	-2 160 688	-252 089	-194 858	-1 831	-17 686 861	-90 261	-17 777 123
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	#####	-1 690 756	-50 707	-3 845 402	-174 984	-904 885	-513 547	-1 322 321	-268 307	-547 224	-2 803 706	-338 720	-269 284	-1 831	-23 861 310	-90 261	-23 951 571
PRNT3 Produits nets des placements	5 358 119	213 242	38 933	901 165	135 136	294 796	37 440	289 189	8 844	72 747	264 544	8 645	36 507	56 454	7 715 760	79 294	7 795 054
CHNV3 Participation aux résultats	-31 130	-90 059	0	116 704	0	0	143 789	-172 384	0	0	-193 044	0	0	0	-226 125		-226 125
Solde Financier :	5 326 988	123 183	38 933	1 017 869	135 136	294 796	181 228	116 805	8 844	72 747	71 499	8 645	36 507	56 454	7 489 635	79 294	7 568 928
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	-2 725 701	-260 625	-329 074	-9 766 041	-602 588	-1 668 894	-693 981	-3 479 761	-873 123	-755 486	0	0	-322 571	0	-21 477 847		-21 477 847
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	2 992 331	299 939	0	2 532 136	571	3 668	170 772	768 502	0	389 182	0	0	23 016	0	7 180 117		7 180 117
CHNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	-3 878 343	1 019 186	-74 218	-685 738	-104	80 670	-36 158	-183 969	0	-380 186	0	0	136 398	0	-4 002 463		-4 002 463
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	1 591 577	152 293	0	2 831 705	342 674	278 957	203 366	761 727	241 522	192 032	0	0	155 434	0	6 751 287		6 751 287
Solde de Réassurance (2017) :	-2 020 136	1 210 793	#####	-5 087 938	-259 447	-1 305 599	-356 001	-2 133 501	-631 601	-554 459			-7 723	0	-11 548 906	0	-11 548 906
Solde de Réassurance (2016) :	-4 110 306	-902 278	-377 397	-3 321 014	-284 865	-1 038 863	-298 693	-2 817 970	-481 851	140 213			-135 500	0	-13 628 524	0	-13 628 524
Résultat technique (2017) :	9 948 831	429 056	-4 443	2 125 970	-14 507	924 344	-196 051	332 151	-35 159	-189 188	-2 273 272	2 148 206	162 964	-28 747	13 330 155	613 530	13 943 685
Résultat technique (2016) :	7 997 968	660 093	-3 070	584 653	15 909	959 967	-266 411	334 055	212 986	365 373	-1 288 309	2 285 197	283 823	-25 344	12 116 888	501 227	12 618 115
Variation : 2017 - 2016	1 950 863 24,39%	-231 037 -35,00%	-1 373 -44,73%	1 541 317 263,63%	-30 415 191,19%	-35 623 -3,71%	70 361 26,41%	-1 904 -0,57%	-248 145 -116,51%	-554 561 151,78%	-984 963 -76,45%	-136 991 -5,99%	-120 859 -42,58%	-3 403 -13,43%	1 213 266 10,01%	112 303 22,41%	1 325 570 10,51%
Informations complémentaires :	#####	873 767	79 353	4 023 442	2 669 968	993 146	575 467	1 479 246	154 438	309 840			205 348		33 139 603	577 042	33 716 646
Provisions pour primes non acquises à la clôture	20 065 588	543 993	74 176	4 047 228	1 720 316	773 826	216 297	1 588 714	196 654	290 726			164 237		29 681 755	796 620	30 478 375
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	#####	2 880 929	485 809	11 583 330	290 403	4 904 051	188 975	3 783 376	542 976	4 983 983	185 122	615 066	73 230	106 648 951	718 392	107 367 343	
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	75 189 087	1 585 303	563 659	13 155 170	290 503	4 170 246	239 562	3 560 068	967 492	4 365 745	114 391	355 877	73 451	104 630 554	824 897	105 455 451	
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	41 077	1 094 341	114 613	112 652	0	1 817	6 581	158 768	-12 776	1 028	224 659	-28 657	1 519	0	1 715 621		1 715 621
Provision pour PB et Ristournes à l'Ouverture	46 194	866 116	114 613	228 976		1 446	150 400	64 391	-12 959	1 028	157 279	-28 678	762		1 589 568		1 589 568
Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture							0			281 509					281 509		281 509
Provision pour Equilibrage Crédit à l'Ouverture										281 509					281 509		281 509
Autres provisions techniques à la clôture :	2 957 604	1 973 154						3 706				29 016		951 727	2 957 604		2 957 604
- Provisions pour risques en cours	3 706							3 706							3 706		3 706
- Provisions mathématiques de rentes	2 905 237	1 973 154												932 083	2 905 237		2 905 237
- Arrérages de rentes à payer	19 644													19 644	19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	29 016											29 016		29 016	29 016		29 016
Autres provisions techniques à l'ouverture :	2 909 929	1 884 608										46 822		978 499	2 909 929		2 909 929
- Provisions pour risques en cours	0														0		0
- Provisions mathématiques de rentes	2 843 463	1 884 608												958 855	2 843 463		2 843 463
- Arrérages de rentes à payer	19 644													19 644	19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	46 822											46 822		46 822	46 822		46 822

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2017**

Année d'inventaire	Exercice				
	2013	2014	2015	2016	2017
Participation aux résultats (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	378 963	595 608	1 295 383	270 097	653 773
					0
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
* Provisions mathématiques moyennes	94 131 263	105 782 505	95 512 387	86 251 329	105 531 693
* Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
* Montant effectif de la participation	0	0	0	0	0
dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a)** Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b)** Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c)** Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de rattachement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers**

Catégorie : Vie au 31/12/2017

	Rattachement	Total
Primes Acquisées	PRV11	32 186 737
Charges de prestations	CHV11	-5 881 595
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	-20 382 086
Solde de souscription :		5 923 056
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-3 428 667
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	-2 185 003
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-5 613 670
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	5 980 040
Participation aux Bénéfices	CHV3	-673 578
Solde Financier :		5 306 462
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-400 388
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	336 410
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	-181 272
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	18 448
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	31 712
Solde de réassurance :		-195 090
Résultat technique :		5 420 758
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		30 416
Montants des rachats Vie		358 158
Capitaux échus Vie		1 708 051
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		115 667 038
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		95 396 348

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2017**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	113 315 907
Variation des primes non acquises	PRNV12	-3 238 271
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	-62 977 415
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	-5 224 988
Solde de souscription :		41 875 233
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-6 174 448
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-17 777 123
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-23 951 571
Produits nets de placements	PRNT3	7 795 054
Participation aux Bénéfices	CHNV3	-226 125
Solde Financier :		7 568 928
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-21 477 847
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	7 180 117
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	-4 002 463
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	6 751 287
Solde de Réassurance :		-11 548 906
Résultat technique :		13 943 683
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		33 716 646
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		30 478 375
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		107 367 343
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		105 455 451
Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture		281 509
Provision pour Equilibrage Crédit à l'Ouverture		281 509
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 715 621
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 589 568
Autres provisions techniques à la clôture		2 957 604
Autres provisions techniques à l'ouverture		2 909 929

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances «ASTREE» au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE » , qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 451 889 285 dinars, des capitaux propres positifs de 116 616 618 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 15 029 794 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ Evaluation des provisions techniques :

Au 31 décembre 2017, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 266 543 005 dinars au regard d'un total bilan de 451 889 285 dinars, ce qui représente 59% de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 115 667 038 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 107 367 343 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 43 508 625 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27

février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,

- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuaire pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA.
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2017 à 49 065 021 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 17 086 014 dinars, soit une dotation supplémentaire de 5 779 258 dinars par rapport à la provision constatée en 2016.

Compte tenu de la nouvelle circulaire du CGA n°24/2017 en date du 29 mars 2017 fixant une nouvelle méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,

- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

▪ **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie « ASTREE » avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 06 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Mohamed Hédi KAMMOUN
ECC MAZARS

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2017.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie a été détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2017 s'élève à 128 515 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux

d'archivage avec la Banque de Tunisie et deux conventions de location à titre onéreux de deux locaux pour abriter deux agences de la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, a décidé d'accorder au Directeur Général de la Compagnie :

- Une rémunération annuelle brute fixe de 200 000 dinars payable sur douze mensualités.
- Une prime annuelle variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de 50 000 dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence par la compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	200 000	15 000
Jetons de présence	11 111	88 889
TOTAL	211 111	103 889

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 06 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Mohamed Hédi KAMMOUN
ECC MAZARS

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil